

NUMÉRO E-E74683

VALABLE JUSQU'AU 10/02/2024

ÉDITÉ LE 19/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2005

Forme juridique : SARLU

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 483 527 644 00015

Code NACE :

Numéro caisse de congés payés : 6521020-1 02

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4759111504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 4759111504

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : PIEPLU PAUL

20 RUE DU SIX JUIN

14940 SANNERVILLE

Téléphone : 02 31 39 07 87

Portable : 06 79 64 43 53

Fax :

Site Internet : sarlpielu-plomberie.fr

E-mail : piepluplomberie@orange.fr

Responsabilité légale :

PIEPLU PAUL GÉRANT

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	03/09/2020
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	06/04/2023
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/01/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	24/03/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	03/09/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	24/03/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIO

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**

**AGENCE
QUALIBAT**

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.